

MEGASOFT SENSATION

Fiche signalétique du 29/1/2021, révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: Ammorbidente 9,5% - Megasoft Sensation

Code commercial: PT1035

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Adoucissant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Lavapiù S.r.l.

Strada di Circonvallazione, 27

39057 Appiano sulla Strada del Vino

P.I. 02636010213

Tel. 075-5279943

E-mail: remo.falchi@lavapiu.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de ANGERS – Téléphone +33 2 41 48 21 21

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX – Téléphone +33 5 56 96 40 80

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE – Téléphone +33 0800 59 59 59

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON – Téléphone +33 4 72 11 69 11

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de MARSEILLE – Téléphone +33 4 91 75 25 25

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY – Téléphone +33 3 83 22 50 50

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS – Téléphone +33 1 40 05 48 48

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG – Téléphone +33 3 88 37 37 37

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de TOULOUSE – Téléphone + 33 5 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

MEGASOFT SENSATION

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

1,1,6,7-Tetramethyl-6-acetyldecalene (isomers): Peut produire une réaction allergique.

Alpha-hexylcinnamaldehyde: Peut produire une réaction allergique.

benzyl salicylate: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger







RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 1% - < 2.5%	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	Numéro 603-117-00- Index: 0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH No.: 01-2119457 558-25-xxxx	 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.8/3 STOT SE 3 H336
>= 0.3% - < 0.5%	1,1,6,7-Tetramethyl-6-acetyldecalene (isomers)	CAS: 68155-66-8 EC: 268-978-3 REACH No.: 01-2119489 989-04-xxxx	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

MEGASOFT SENSATION

			4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 0.1% - < 0.25%	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCb)	Numéro Index: 603-212-00-7 CAS: 1222-05-5 EC: 214-946-9 REACH No.: 01-2119488 227-29-xxxx	4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
>= 0.1% - < 0.25%	Alpha-hexylcinnamaldehyde	CAS: 101-86-0 EC: 202-983-3 REACH No.: 01-2119533 092-50-xxxx	4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400
>= 0.1% - < 0.25%	benzyl salicylate	CAS: 118-58-1 EC: 204-262-9 REACH No.: 01-2119969 442-31-xxxx	3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
200 ppm	bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	Numéro Index: 603-085-00-8 CAS: 52-51-7 EC: 200-143-0 REACH No.: 01-2119980 938-15-xxxx	3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 M=1. 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10. 3.8/3 STOT SE 3 H335

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

MEGASOFT SENSATION

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

MEGASOFT SENSATION

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT
irr, CNS impair

Valeurs limites d'exposition DNEL

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Consommateur: 26 mg/kg - Exposition: 03 - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 500 mg/kg - Consommateur: 89 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 888 mg/kg - Consommateur: 319 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

MEGASOFT SENSATION

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol - CAS: 52-51-7

Travailleur industriel: 2.3 mg/kg - Consommateur: 1.4 mg/kg - Exposition:
Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 4.1 03 - Consommateur: 1.2 03 - Exposition: Inhalation
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 12.3 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court
terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 7 mg/kg - Consommateur: 4.2 mg/kg - Exposition: Cutanée
humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 0.35 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets
système

Valeurs limites d'exposition PNEC

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Cible: Eau douce - valeur: 140.9 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 140.9 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 552 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 552 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 28 mg/kg

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol - CAS: 52-51-7

Cible: Eau douce - valeur: 0.01 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0008 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.041 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.00328 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.5 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes
pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

MEGASOFT SENSATION

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	Liquide opaque blanc	--	--
Odeur:	Bluebell et fleurs de lotus	--	--
Seuil d'odeur :	Pas important	--	--
pH :	3	--	--
Point de fusion/congélation:	Pas applicable	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	ca. 100°C	--	--
Point éclair:	Pas applicable °C	--	--
Vitesse d'évaporation :	Pas important	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas applicable	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Pas inflammable	--	--
Pression de vapeur:	Pas disponible	--	--
Densité des vapeurs:	Pas important	--	--
Densité relative:	999 g/L	--	--
Hydrosolubilité:	Complet	--	--
Solubilité dans l'huile :	Partiel	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas disponible	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	--
Température de	>50°C	--	--

MEGASOFT SENSATION

décomposition:			
Viscosité:	5-150 cPs	--	--
Propriétés explosives:	Pas explosif	--	--
Propriétés comburantes:	Pas comburant	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	Complète dans l'eau	--	--
Liposolubilité:	Partiel	--	--
Conductibilité:	Pas important	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4710 mg/kg

MEGASOFT SENSATION

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 12000 ppm - Durée: 8h - Source: Femmina

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 6290 mg/kg
bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol - CAS: 52-51-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 305 mg/kg - Source: Metodo OECD - linea guida 401

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.588 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: Metodo OECD - linea guida 402

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Espèces: Lapin Positif - Source: Metodo OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: Test di Draize

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Espèces: PIG Négatif - Source: Test OECD 406

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 10000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Pimephales promelas

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1400 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus

MEGASOFT SENSATION

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 6550 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:
Pimephales promelas

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol - CAS: 52-51-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 41.2 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:
Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: INVERT = 1.4 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.4 mg/l - Durée h: 72

Point final: CE20 - Espèces: SLUDGE = 2 mg/l - Durée h: 2.5 - Remarques: Fanghi
attivi (OECD - linea guida 209, acquatico)

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 39.1 mg/l - Durée h: 1176 - Remarques:
Oncorhynchus mykiss (Linea guida OECD 210)

Point final: NOEC - Espèces: INVERT = 0.27 mg/l - Durée h: 504 - Remarques:
Daphnia magna (OECD - linea guida 211)

Point final: LC50 - Espèces: INVERT > 500 mg/kg - Durée h: 336 - Remarques:
Eisenia fetida (OECD - linea guida 207)

12.2. Persistance et dégradabilité

Les tensioactifs contenus dans cette formulation sont conformes aux critères de biodégradabilité établis par la Règlementation (CE) n. 648/2004 relative aux détergents. Toutes les données de support sont à disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournies, sur demande explicite ou sur demande d'un producteur de la formulation auxdites autorités.

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Demande biochimique en
oxygène - Durée h: 5D - %: 1.19-1.72

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Carbone organique dissous - %:
2.23

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol - CAS: 52-51-7

Biodégradabilité: 6 - Test: BIODG06 - Durée h: 28D - Remarques: 51-57%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 0.05 -
Remarques: Misurato

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol - CAS: 52-51-7

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BIOAC03 - Remarques: <3

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration -
Remarques: <100

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BIOAC03 -0.64

12.4. Mobilité dans le sol

MEGASOFT SENSATION

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Mobilité dans le sol: Mobile - Test: Koc 1.1 - Remarques: Stimato

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol - CAS: 52-51-7

Mobilité dans le sol: Mobile - Test: Koc 0-50

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

N.A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

MEGASOFT SENSATION

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
Aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MEGASOFT SENSATION

H312 Nocif par contact cutané.
 H331 Toxique par inhalation.
 H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
 RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
 RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
 RUBRIQUE 12: Informations écologiques
 RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

MEGASOFT SENSATION

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
 PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

MEGASOFT SENSATION

KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.